

COMMUNIQUE CFTC FINANCES

POINT MINISTERIEL CORONAVIRUS 20 MARS :

Aujourd'hui, s'est tenue une nouvelle conférence téléphonique ministérielle avec la participation des Ministres M DARMANIN et M DUSSOPT

En introduction, il nous a été rappelé qu'à ce jour le télétravail continue à se généraliser. 80 % des agents du ministère ne sont pas sur leur lieu de travail physique.

Les principales questions posées par les fédérations syndicales ont été :

- Les agents en télétravail ont des fonctions incompatibles avec la garde d'enfants. Quelle solution pour eux ?
- Les agents isolés chez eux (handicapés, en CM, CLM) font-ils l'objet d'un recensement ?
- Les fédérations ont rappelé qu'elles demandaient que le jour de carence ne soit pas appliqué pour les fonctionnaires
- Pourquoi les agents des Douanes doivent-ils continuer à faire de la LCF alors que ce qui doit prévaloir est l'urgence sanitaire ?
- La situation à la frontière avec la Grande-Bretagne est inacceptable (liberté totale pour les ressortissants britanniques d'aller et venir y compris en France), comment la gérer ?
- Les fédérations demandent la tenue d'audioconférences aussi en local avec OS, avec la présence des médecins de prévention.
- Elles alertent sur la situation sanitaire préoccupante en outremer
- Elles demandent quel est le recensement actuel des cas de malades dans les MEF
- Peut-on remplacer l'attestation de déplacement provisoire pour se rendre sur son lieu de travail par une attestation permanente ?
- Peut-on octroyer des tickets-restaurant aux agents pour se substituer aux restaurants administratifs fermés ?
- Comment la prime de 1000 euros annoncée pour les agents présents sur leur site de travail s'appliquera-t-elle aux agents des MEF ?
- Le projet de loi actuellement à l'étude pour forcer les salariés à prendre leurs congés dans la période actuelle ne doit pas s'appliquer aux agents des MEF.
- Le nettoyage des locaux par des sociétés externes devient problématique, quelle solution ?
- Les fédérations demandent le maintien de seulement un minimum de missions dans la cadre du PCA

(plan de continuation d'activité) afin de conserver des capacités opérationnelles mobilisables en cas de durcissement de la crise sanitaire.

- Dans quelle mesure les agents peuvent-ils exercer ou non leur droit de retrait ?

Les réponses du Ministre, du Secrétaire d'Etat et du SG de Bercy ont été très brèves et n'ont malheureusement pas balayé l'ensemble des sujets. Les réponses obtenues concernent :

- **Jour de carence** : Une réflexion est en cours pour une évolution ;
- **Frontière avec la Grande Bretagne** : Il a été demandé au 1er Ministre anglais de prendre des mesures équivalentes à la France ; Si tel n'était pas le cas, le gouvernement fermera la frontière.
- **Campagne IR** : Une réflexion est en cours sur une adaptation
- **Titre restaurant** suite aux fermetures des restaurants collectifs: la priorité est donnée au panier repas pour éviter tout contact, mais la mise en place de moyen de substitution (titre restaurant) est envisagée.
- **Attestation permanente des déplacements pour travailler** : Une attestation permanente sera délivrée aux agents concernés.
- **Plan de continuité de service non adressé aux syndicats de la CCRF** : les Ministres n'ont pas pu répondre, n'étant pas compétents sur cette question.
- **Prime de 1000€ évoquée par M. Le Maire** : Si dans le public les ASA sont rémunérées à 100% dans le privé, le chômage partiel est rémunéré à 84% du salaire net, mais une réflexion est également en cours.

Gérald Darmanin a terminé par un rappel sur le fait que nous sommes dans une situation particulière qui peut durer. Le moment est extrêmement grave. Nous devons rester en capacité de payer les fonctionnaires, les retraites. Notre économie peut être sérieusement attaquée et les conséquences en seraient lourdes. Appel aux fonctionnaires à être solidaires de la situation générale et à se comporter de manière responsable.

Pour rappel, la règle générale n'est pas le confinement. La décision du Président de la République est la suivante : aller travailler quand c'est possible, se confiner seulement si ça ne l'est pas. Il faut continuer à faire travailler l'administration française et le service public. Ceci simplement pour que les gens puissent continuer à avoir des fruits et légumes, de l'électricité, du téléphone.

Une prochaine audioconférence avec les ministres aura lieu mardi matin.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com



FÉDÉRATION
CFTC
FINANCES